

Tokyo, le 18 mars 2026

Compte rendu provisoire du conseil d'école du 17 mars 2026

Présents :

Parents : Virginie Cammas, Stéphane Marot, Marie Carbonero, Junko German, Adrien Hansel, Christophe Scicluna, Taeko Kitao

Enseignants : Frederic Ollivier, Erika Ruhlmann, Damien Petre, Stéphanie Ducornez, Nicolas Guenin, Tahar Dali, Lucile Nuée, Stéphanie Gravier Gilard, Corinne Marcel-Huet, Marielle Awad, François Gagnaire

Directeur : Richard Teissonnière

Invités : Excusés : Mme Dubie (Inspectrice de l'Education Nationale), Mme Campels (Proviseure), M. Dahmane (DAF).

Secrétaire : Richard Teissonnière

Un seul point à l'ordre du jour : calendrier scolaire 2026-2027: ajout d'un jour travaillé

Les enseignants :

Le conseil des maîtres a étudié à nouveau le calendrier proposé par la direction, voté en Conseil d'Établissement le 26 janvier dernier par toute la communauté et qui respecte la circulaire correspondante numéro 0449 du 03 octobre 2025 :

- la proposition comporte 36 semaines (même si l'une d'elles compte 4 jours). La circulaire ne mentionne ni un nombre de jours ni le terme "pleines" qualifiant les semaines.
- le volume horaire annuel est compris entre 864h et 918h. Avec 912,5h, nous sommes dans la fourchette et proche du plafond.

Par conséquent, ce calendrier remplit les recommandations formulées par la circulaire.

De plus, celui-ci n'a été invalidé que quelques jours avant la date limite alors qu'il a été approuvé par tous les membres de la communauté scolaire le 26 janvier.

Enfin, le calendrier en France prévoit 35 semaines et 2 jours soit 852 heures travaillées.

Sans précisions relevant un non-respect de la circulaire expliquant un refus, le conseil des maîtres est d'avis de maintenir le calendrier tel qu'il a été proposé.

Faute d'explications, les 7 parents présents soutiennent cette proposition de maintien du calendrier. Le maintien du calendrier tel quel est donc voté à l'unanimité.

Dans le cas où un jour effectivement travaillé doit réglementairement être rajouté, certains parents proposent de travailler le jeudi 11 février (au lieu du 12 octobre), ce qui permettrait de conserver le week-end de 3 jours du 10 au 12 octobre:

- 6 voix POUR travailler le 11 février (au lieu du 12 octobre)
- 1 voix POUR travailler 1 jour sur une des périodes de petites vacances scolaires..

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h (15 minutes de débat)

Le directeur remercie tous les participants.